

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE Du 4 MARS 2020**

Le 4 Mars deux mil vingt, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de M. COLAS Roger, Maire.

**Date de convocation** : 27 février 2020

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Etaient présents** : COLAS Roger - CADIC Jean-Paul - GUEGUEN Christelle - ERDOGAN Guylaine – LE COZ Elise - LE GOFF Bernard - JEHANNO Claude – LONJEAN Mireille - LOUVEL Christel - HERVET Claude - PRIMAT Alain – ROLLIN Philippe - SIMON Christine – THAERON Marielle  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

ROBIN Lénaïc  
KERJEAN Jean Claude

**Absents non excusés** :

EVEN Olivier  
LE MARRE Armel  
LESCOAT Maryse

Le Maire constate que le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2019
3. Modification des statuts de Quimperlé communauté – transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines
4. Admissions en non valeurs
5. Décisions modificatives
6. Tarifs communaux 2020
7. Subvention CKCQ
8. Accès aux missions facultatives du CDG 29 – actualisation convention cadre
9. Questions diverses

#### ***1. Nomination secrétaire de séance***

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance M. LE GOFF Bernard, et secrétaire auxiliaire Mme Chantal CAUDAN, DGS.

## **2. Approbation compte-rendu de la réunion Du 30 janvier 2020**

*Alain PRIMAT qui avait formulé une observation dans la délibération d'approbation du PLUI souhaite après réflexion préciser qu'un gel temporaire de créations de nouveaux commerces et entreprises pourrait être préconiser.*

Le Compte-rendu du 30/01/2020 n'appelle pas d'autre observation particulière et est adopté par l'assemblée.

## **3. Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025**

*(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)*

Par délibération du 6 Février 2020, Le Conseil Communautaire a arrêté le projet du programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet PLH.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil Communautaire de Quimperlé Communauté s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2020-2025.

En parallèle, une demande de prorogation d'une année a été demandée et accordée par la préfecture pour le PLH 2014-2019.

Le PLH est un document stratégique d'intervention et de programmation, élaboré avec les acteurs locaux, qui recouvre l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il se fonde sur une meilleure connaissance du fonctionnement du marché local de l'habitat, en évaluant les besoins futurs en logements pour mieux satisfaire la demande.

Le PLH a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic, d'orientations stratégiques ainsi qu'un programme d'actions décliné en 25 fiches.

**Le diagnostic** a permis d'analyser le fonctionnement du marché local du logement. Ce dernier commun aux PLH et PLUI a été réalisé par le bureau d'étude MERCAT et a été partagé et validé par les élus et acteurs du territoire le 05 décembre 2018.

**Le document d'orientations** partagé en séminaire en date du 19 Juin 2019 énonce les 4 grands objectifs du futur PLH déterminés au vu du diagnostic :

### **Orientation 1 : Répondre aux besoins de toute la population**

- Volet 1 : Adapter le parc aux besoins de la population
- Volet 2 : Répondre aux besoins spécifiques des seniors
- Volet 3 : Soutenir les bailleurs publics et développer l'offre sociale
- Volet 4 : Mettre en œuvre une politique d'attribution des logements sociaux
- Volet 5 : Soutenir et développer l'offre locative privée
- Volet 6 : Faciliter la mixité sociale et générationnelle
- Volet 7 : Soutenir les situations de handicap
- Volet 8 : Répondre aux besoins des gens du voyage

### **Orientation 2 : Rénovation, qualité, énergie**

- Volet 1 : Résoudre les problématiques énergétiques du bâti
- Volet 2 : Inclure les politiques de santé dans la politique Habitat et sortir des situations d'habitat indigne
- Volet 3 : Lutter contre la précarité énergétique
- Volet 4 : Lutter contre la vacance et améliorer la qualité du parc

### **Orientation 3 : Foncier et ingénierie urbaine**

- Volet 1 : Mobiliser des outils de maîtrise foncière
- Volet 2 : Accompagner l'accession à la propriété et la maîtrise des coûts
- Volet 3 : Accompagner les projets d'aménagement urbain
- Volet 4 : Accompagner le renouvellement urbain
- Volet 5 : Donner priorité au renforcement des centralités
- Volet 6 : Mobiliser les promoteurs privés

### **Orientation 4 : Gouvernance et suivi de la politique de l'habitat**

- Volet 1 : Partager et améliorer la gouvernance communautaire
- Volet 2 : Partager les connaissances de l'observatoire de l'habitat

**Le programme d'actions**, élaboré avec les élus et acteurs locaux lors des ateliers du 12 novembre 2019 et du 14 Janvier 2020, précise, à partir des 4 orientations, 25 actions synthétisées ci-dessous :

- Action 1 : Animer la politique locale de l'habitat
- Action 2 : Adopter une convention de programmation pluriannuelle/Quimperlé Communauté/Communes/Bailleurs sociaux
- Action 3 : Communiquer auprès des élus et du grand public sur les actions du PLH
- Action 4 : Créer et partager les connaissances de l'observatoire de l'habitat
- Action 5 : Produire des logements pour l'accueil de nouvelles populations et accompagner le desserrement des ménages
- Action 6 : Soutenir la production de logements locatifs sociaux sur toutes les communes
- Action 7 : Animer la conférence Intercommunale Logement (CIL)
- Action 8 : Suivre une politique intercommunale d'attribution des logements sociaux
- Action 9 : Mettre en place le plan partenarial de gestion la demande de logement social et d'information des demandeurs
- Action 10 : Répondre aux besoins de logement des jeunes
- Action 11 : Adapter le logement à la vieillesse
- Action 11 bis : Proposer une nouvelle offre de logement pour les seniors valides
- Action 12 : Répondre aux besoins en logements pour les personnes en situation de handicap
- Action 13 : Construire une pension de famille
- Action 14 : Assurer l'accueil des gens du voyage
- Action 15 : Promouvoir l'OPAH 2019 – 2024
- Action 16 : Accompagner les bailleurs sociaux pour atteindre la performance énergétique
- Action 17 : Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique
- Action 18 : Assurer le bon relais des dispositifs existants et une mobilisation des acteurs locaux pour sortir de la précarité énergétique
- Action 19 : Lutter contre la vacance

- Action 20 : Lutter contre le logement indigne
- Action 21 : Mettre en œuvre une action foncière et d'aménagement intercommunale concertée
- Action 22 : Soutenir l'accession à la propriété à coûts maîtrisés
- Action 23 : Poursuivre le soutien aux opérations urbaines de qualité et au renouvellement urbain par la mise à disposition de moyens d'ingénierie
- Action 24 : Repérer et caractériser le potentiel en renouvellement urbain

Conformément à l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation, Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet de PLH

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- EMET un avis favorable au projet de PLH 2020-2025

Commentaires :

*Le Maire précise que la Commune a peu de réserves foncières. Christel LOUVEL ajoute que lorsque le legs sera acté la Commune aura plus de réserves foncières dont un terrain constructible.*

*Le Maire informe les élus que le legs a été acté par jugement et qu'il y a déjà beaucoup d'idées sur ce projet et de nombreux contacts ont déjà été pris.*

*Alain PRIMAT demande quels moyens sont mis à disposition des citoyens pour consulter ce PLH.*

*Le Maire répond que seront mis en place les même moyens que pour le PLUI.*

*Elise LE COZ précise que beaucoup de demandes de logements T2 et T3 sont recensées. Ces demandes émanent de jeunes et de personnes âgées qui souhaitent rester sur la Commune mais pour qui leur logement est devenu trop grand à assumer à plusieurs niveaux pour une personne seule.*

#### **4. Compte de gestion 2019**

*(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)*

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le comptes de gestion présenté par L'adjoint aux Finances pour le Budget principal .

Le compte de gestion étant conforme aux compte administratif du même exercice, n'appelle ni observations, ni réserves de la part de l'ordonnateur,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE le compte de gestion 2019.

## 5. Compte Administratif 2019

(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)

M. Bernard LE GOFF, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2019.

Après la présentation des comptes du budget général, le Maire se retire au moment du vote.

### BUDGET GENERAL COMMUNE

Fonctionnement	Excédent	+ 237 266.35 €
Investissement	Déficit	- 130 604.19 €
Résultat Global	Excédent	+ 106 662.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le compte administratif 2019 Du Budget Général.

## 6. Affectation des résultats 2019

(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des résultats des comptes administratifs 2019 d'affecter les résultats des sections de fonctionnement de la manière suivante :

### BUDGET GENERAL COMMUNE :

Résultat de clôture :

- Section d'investissement : - 130 604.19 €
- Section de fonctionnement : + 237 266.35 €

### Restes à réaliser section d'Investissement

Restes à réaliser en dépenses	:	189 140.00 €
Restes à réaliser en recettes	:	158 000.00 €
Besoin de financement	:	161 744.29 €

**Affectation de :**

<b>En réserve (au 1068) en section d'investissement</b>	<b>:</b>	<b>200 000.00 €</b>
<b>En excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) :</b>		<b>37 266.35 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les affectations de résultats du Budget Général.

## 7. Taxes locales 2020

(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)

La Commission des Finances réunie le 27 février, propose, pour l'année 2020 de maintenir les taux du Foncier bâti et du Foncier non Bâti à leurs niveaux 2019 à savoir :

- Taxe foncière bâti 17,08
- Taxe foncière non bâti 44,53

En ce qui concerna la Taxe d'habitation Le chapitre H.-1. du II de l'[article 16](#) de la loi de finances pour 2020 précise en son point 2 que :

*«pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1609 quater, 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B nonies, 1636 B decies, 1638, 1638-0 bis, 1638 quater et 1639 A du code général des impôts :*

*1° Le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019 ;» En outre, «les lissages, intégrations fiscales progressives et harmonisations de taux d'imposition de la taxe d'habitation en cours au 1er janvier 2020 sont suspendus et ceux qui auraient pu prendre effet au cours de cette même année ne sont pas mis en œuvre».*

Pour 2020, il s'appliquera donc un gel des taux TH communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au maintien des taux des taxes foncières bâti et non bâti pour 2020, à savoir :

- Taxe foncière bâti 17,08
- Taxe foncière non bâti 44,53

### Commentaires :

*Bernard LE GOFF précise que les taux de la Commune sont conformes à la moyenne mais les bases sont les plus faibles des 16 Communes du territoire. En effet ces bases n'ont pas été revues depuis les années 1970*

*Claude JEHANNO espère que si la compensation de la TH par l'Etat ne perdure pas la TFB et TFNB ne vont pas augmenter démesurément.*

*Le Maire précise qu'il a toujours été vigilant sur la fixation des taux des taxes locales et est attentif aux difficultés qu'ont aujourd'hui de nombreux ménages.*

## 8. Budget primitif 2020

(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)

M. Bernard LE GOFF, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2020 :

### **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :**

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 521 629.35 €
- La section d'Investissement s'équilibre à la somme de 1 022 637.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif Général 2020

### Commentaires :

*Alain PRIMAT demande si on a connaissance des économies apportées par les différentes mutualisations avec Quimperlé Communauté.*

*Bernard LE GOFF répond que les mutualisations n'apportent pas des économies dès l'installation de nouvelles mutualisation mais souvent des moyens complémentaires.*

*Quelques précisions sont apportées sur les investissements 2020 :*

- *L'achat de terrain concerne un terrain qui jouxte l'école publique.*
- *Les effacements de réseaux de la RD étaient programmés mais sont reportés à la mi-mars suite aux intempéries de l'hiver.*
- *Concernant les priorités à droite, le marquage a également été reporté suite aux intempéries mais va être réalisé prochainement.*
- *Bernard LE GOFF précise également que l'emprunt de 240 000 € destiné à financé les travaux d'aménagement de la RD 790 est inscrit en prévision mais ne sera peut être pas réalisé sur l'exercice 2020.*
- *Et enfin Claude JEHANNO précise que le Budget Primitif peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives*

## 9. Subventions 2020

(visé par la Préfecture le 6/3/20 – Affiché en mairie le 10/03/20)

La commission des finances du 27 Février 2020 propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations	Subventions versées en 2019	Propositions 2020
Amicale laïque	1 000 €	1 100 €
+ exceptionnelle (cirque)	1 000 €	
Coopérative scolaire (10€/élève)	2 250 €	2 200 €
Société Chasse TREMEVEN	200 €	200 €
Anciens Combattants	600 €	600 €
Pétanque Club	500 €	500 €
A.S.T	1900 €	1 900 €
Le Trait	200 €	200 €
Judo Club Trémévénais	600 €	750 €
VST	300 €	450 €
Amicale des Aînés	100 €	110 €
Comité Loc-Yvi pempic	400 €	400 €
Comédia	250 €	250 €
ADMR	1 955 €	1 870 €
CLUB EQUILIBRE	600 €	300 €
Div Yezh Bro	100 €	200 €
DDEN Quimperlé	40 €	40 €
FSE Collège Villemarqué (1€/élève)	155 €	219 €
SNSM	30 €	30 €
Multi-accueil crèche Point-Virgule	600 €	/
CKCQ	300 €	/
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>13 080 €</b>	<b>11 319 €</b>
<b>CCAS</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 500 €</b>

Le Conseil Municipal, est après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le tableau des subventions pour 2020.

## 10. Questions diverses

*M. Le Maire a reçu un courrier de l'association « les coquelicots » concernant l'usage des pesticides.*

*Il juge délicat pour une Collectivité de prendre une position car il n'a pas assez d'éléments aujourd'hui pour se positionner.*

*Christel LOUVEL propose de réunir les agriculteurs de la Commune pour savoir ce qu'il en pensent.*



*Coronavirus : un point journalier téléphonique est fait en Mairie avec la gendarmerie*

*Le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour leur participation et est sensible à l'esprit de respect et de tolérance observé pendant tout ce mandat. Il a pu constater une bonne symbiose et de bonnes conditions sur le plan relationnel, une équipe soudée dans l'intérêt général de la Collectivité.*

*Christel LOUVEL, au nom des autres élus remercie également le Maire.*

**Emargement des Conseillers Municipaux réunion du 4 Mars 2020**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>
COLAS Roger		LE MARRE Armel	Absent
CADIC Jean Paul		LESCOAT Maryse	Absente
ERDOGAN Guylaine		LONJEAN Mireille	
EVEN Olivier	Absent	LOUVEL Christel	
GUEGUEN Christel		PRIMAT Alain	
HERVET Claude		ROBIN Lenaïc	Absente
JEHANNO Claude		ROLLIN Philippe	
KERJEAN Jean Claude	Absent	SIMON Christine	
LE COZ Elise		THAERON Marielle	
LE GOFF Bernard			